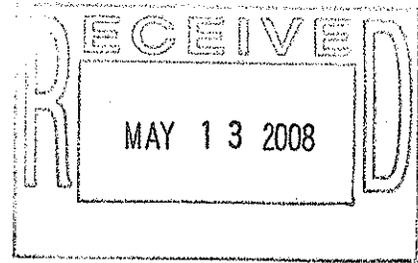




**PEACEBUILDING FUND  
EMERGENCY WINDOW  
PROJECT SUBMISSION FORM**



<b>Recipient UN Organization:</b> UNDP	<b>Country:</b> Haiti
<b>Project Title:</b> Renforcement de la sécurité à la prison civile de Port-au-Prince Haïti	<b>Project Number:</b> PBF/EMER/
<b>Project Cost:</b> \$800,000	<b>Indirect Cost Percentage:</b> 7% of total budget
<b>Review date:</b> 28 March 2008	<b>Project Duration:</b> 6 months

**1. Decision of the Head of the Peacebuilding Support Office:**

- Approved for a total budget of \$800,000**
- Approved with modification/condition**
- Deferred**

**Reason/Comments**

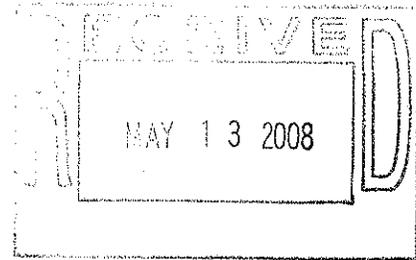
The project was reviewed and approved by the SPG for funding under the PBF Emergency Window 28 March 2008. Formal notification to the SRSG from ASG-Peacebuilding on the approval of the project was send out on 2 April 2008.

**2. Action taken by the Executive Coordinator, MDTF Office, UNDP**

- Project consistent with provisions of the UN-UNDP and UNDP-Recipient UN Organizations MOUs and the LOA with donors**



**PEACEBUILDING FUND  
EMERGENCY WINDOW  
PROJECT DOCUMENT COVER SHEET**



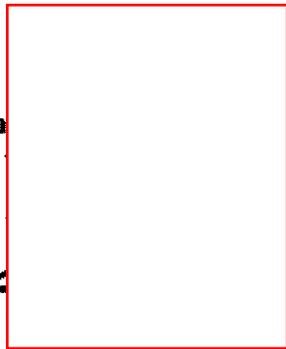
<b>Recipient UN Organization:</b> UNDP	<b>National Ministry or other National Entity (if applicable):</b> Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
<b>Project Contact:</b> Oumar Diallo Address: UNDP Haïti 387 Ave John Brown Téléphone: + 509 35 04 06 69 E-mail: oumar.diallo@undp.org	<b>Project Title:</b> Renforcement de la sécurité à la prison civile de Port-au-Prince Haïti
<b>Project Number:</b> To be completed by UNDP MDTF Office	<b>Project Location:</b> Port-au-Prince, Haïti
<b>Project Description:</b> Contribution à la consolidation du processus de stabilisation en Haïti	<b>Total Project Cost:</b> 1 088 105 USD <b>Peace building Fund:</b> 800 000 USD <b>Government Input:</b> 70 000 USD <b>Other:</b> 218 105 USD <b>Total:</b> 1 088 105 USD
	<b>Project Duration:</b> 6 mois
<b>Main Goal and Key Immediate Objectives:</b> Le projet prévoit de contribuer au renforcement des capacités de détention du système carcéral en Haïti, il vient en appui aux efforts de la consolidation du processus de stabilisation.	
<b>Outputs and Key Activities:</b> Le projet prévoit d'ici le 31 juillet 2008 de renforcer les conditions de détention et de sécurité de la prison civile de Port-au-Prince ; le principal centre de détention du pays en le dotant d'un mur d'enceinte et d'un système de vidéosurveillance.	

**On behalf of:**

**Recipient UN Organization**

**UN Representative**

**Head of PBSO**



*Date*

*Name/Title*

29/04/2008

Joel Boutrou, Resident Representative UNDP

30 April 08

Hédi Annabi, SRSG Haïti

12.04.08

Carolyn McAskie, Head Senior Policy Group on Peacebuilding



**PEACEBUILDING FUND  
EMERGENCY WINDOW  
PROJECT DOCUMENT FORMAT**

**Situation Analysis**

Le système carcéral haïtien se caractérise actuellement par des faiblesses et défaillances qui, si elles ne sont pas comblées, peuvent à court terme mettre en cause les efforts consentis en vue de la stabilité du Pays.

En termes de capacité d'accueil avant les événements de 2004 il existait 21 prisons offrant 6440 m<sup>2</sup> de cellule pour 3640 détenus soit, une moyenne de 1,76m<sup>2</sup>/détenu. Ces événements qui ont déstabilisé le pays ont permis l'évasion massive de l'ensemble des prisonniers ; 4 centres de détention ont été pillés et incendiés. Depuis lors, 17 prisons sont aujourd'hui fonctionnelles avec une capacité de 4894 m<sup>2</sup> de cellules.

Parallèlement, les efforts consentis par les autorités nationales pour lutter contre la criminalité et maintenir la stabilité du pays avec l'appui de la Mission des Nations Unies pour la Stabilité en Haïti (MINUSTAH) ont engendré une surpopulation carcérale. Ce phénomène s'est accentué du fait également des lenteurs dans le fonctionnement du système judiciaire. Ainsi en décembre 2007, le nombre de prisonniers était d'environ six mille cinq cents (6500) pour l'ensemble des prisons, dont la capacité d'accueil est de deux mille cinq cents (2500) détenus. D'ici 2012, la Direction de l'Administration Pénitentiaire prévoit que le nombre de détenus dans les prisons haïtiennes s'élèvera à 16 000 individus. Il convient de souligner que la grande majorité des centres carcéraux actuellement fonctionnels sont vétustes et dans certains cas, les murs deviennent friables au point de céder à la moindre pression.

Les conséquences de cette surpopulation carcérale sont importantes : conditions de détention déplorables, manque d'hygiène, augmentation de cas de maladies liées à l'insalubrité des lieux (cas de tuberculose et de galle), manque de matériel (matelas, couvertures, lits, etc.), piètres conditions de travail des agents correctionnels.

Le manque chronique de ressources humaines (agents correctionnels) constitue également un défi de taille au bon fonctionnement des prisons, contribuant ainsi à l'augmentation de l'insécurité et par conséquent, à des évasions fréquentes.

La situation qui prévaut actuellement est extrêmement préoccupante et la moindre explosion de violence ou évasion en masse de prisonniers particulièrement à la prison civile de Port-au-Prince pourrait compromettre les récents progrès dans la lutte contre les gangs urbains et le crime organisé. En fait, les chefs de gang les plus notoires y sont incarcérés et une évasion massive dans le centre de la ville, à proximité du Palais, pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Ces faiblesses structurelles du système carcéral en Haïti, placé sous la responsabilité de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), ont été relevées dans la plupart des rapports consacrés à la situation de la justice et des droits humains (quelques références à mettre en NDBP ?). Il en est de même pour les principaux documents de planification des politiques nationales de développement,

notamment le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) et le Plan de Développement Stratégique de la DAP 2007-2012 qui stipule que « *La direction de l'Administration pénitentiaire gère actuellement la situation la plus délicate de son histoire. Elle fait face à une réduction et une fragilité des infrastructures carcérales entraînant une diminution de l'espace cellulaire.* »

Pour remédier à cette situation, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) prévoit d'appuyer les efforts nationaux de réforme de la justice pour un système de justice efficace et respectueux des droits humains, conformément au document de politique intitulé « Justice and Security Sector Reform (JSSR) », élaboré par le bureau d'appui au développement des institutions (BDP-DGG) et le bureau de prévention et gestion des crises (BCPR) du PNUD. Ce guide précise que les réformes de la justice et du secteur de la sécurité publique sont des préalables nécessaires au développement humain durable.

### **Narrative Section: Project justification**

Les déficiences du système carcéral haïtien se cristallisent dans la prison civile de Port-au-Prince qui, malgré une capacité d'accueil de 1200 prisonniers (438 selon les normes internationales) compte actuellement environ 3279 personnes incarcérées, soit près de la moitié des 6750 détenus dénombrés dans l'ensemble du pays au 31 janvier 2008. L'année 2007 a vu une augmentation du nombre des prisonniers entre autres du fait des opérations menées conjointement par la Police Nationale d'Haïti (PNH) et la MINUSTAH en vue de démanteler les gangs armés qui sévissent dans la capitale et les provinces. Parallèlement, le mauvais fonctionnement de la justice entraîne une surreprésentation des détenus en situation de préventive (plus de 90%). De surcroît, la plupart des chefs des gangs arrêtés après les événements de 2004 y sont accueillis. Cela a entraîné un durcissement du profil de la population carcérale, avec une proportion des prisonniers incarcérés pour des crimes lourds (meurtre, assassinat, viol et kidnapping) de 41% entre octobre 2006 et décembre 2007 à Port-au-Prince. Le Gouvernement, conscient de cette situation, prévoit de construire une nouvelle prison afin que les criminels les plus dangereux, y compris ceux qui ont été arrêtés récemment et sont soupçonnés d'enlèvements, soient détenus dans des cellules de haute sécurité.

Entre-temps les conditions de détentions et de sécurité de la prison civile de Port-au-Prince sont précaires. Ainsi le mur d'enceinte de la prison qui mesure environ 6,30 mètres de hauteur sur une distance de 400 mètres, construit en pierres provenant des montagnes et rivières, se trouve dans un état déplorable et doit urgemment faire l'objet d'une réhabilitation totale. Cela (quoi? L'état de vétusté du mur?) restreint les mouvements des détenus à l'intérieur de la prison notamment un périmètre qui pourrait être réservé à la formation et aux loisirs (promenade, activités sportives et récréatives...) De même, avec le nombre limité de gardes pénitenciers affectés à la prison il est quasiment impossible d'assurer une surveillance efficace de l'ensemble de l'établissement. Cette situation fait craindre à court terme des risques d'évasions massives qui favoriseraient la reconstitution des gangs ayant déstabilisé le pays et remettre en cause la paix et la stabilité.

Face à ce contexte et à l'urgence de la situation, ce projet prévoit de renforcer la sécurité à la prison civile de Port-au-Prince à travers deux actions réalisables dans un délai de 6 mois :

- la réhabilitation du mur d'enceinte de la prison;
- la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

L'objectif est d'améliorer les conditions de détention de la prison civile de Port-au-Prince en augmentant la surface accessible aux détenus, de renforcer la sécurité au sein et dans les environs immédiats de la prison et partant, de contribuer à la consolidation du processus de stabilisation en Haïti.

Ce projet concourt à l'atteinte des résultats stratégiques que le Gouvernement a mis en exergue aussi bien dans le DSNCRP, qui prévoit la réhabilitation et le développement cohérent du système carcéral que dans le Plan de Développement Stratégique 2007-2012 de la DAP. Ces deux documents ont pour objectif principal : la consolidation de la stabilité en Haïti.

Il bénéficiera en particulier :

- aux populations environnantes,
- aux agents pénitenciers,
- aux détenus, et notamment à ceux en attente de jugement, donc présumés innocents, et qui constituent environ 90% de la population carcérale à Port-au-Prince
- à la population haïtienne en général.

À travers ce projet, le PNUD renforcera sa position de partenaire privilégié des autorités nationales dans le cadre du renforcement et de l'État de droit en général et du renforcement des capacités de la DAP en particulier. Ce projet viendra en complément des actions en cours de réalisation dans le cadre du projet « Renforcement de l'État de Droit en Haïti » du PNUD qui prévoit entre autres objectifs le développement avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire d'outils de gestion informatisés, et la réalisation de travaux de réhabilitation des prisons pour améliorer la sécurité et les conditions de détention.

Les principales activités du présent projet sont :

- i) la construction du mur d'enceinte de la prison de Port-au-Prince,
- ii) l'installation d'un système de vidéosurveillance.

#### Logical Framework

Objectives	Measurable indicators	Means of verification	Important assumptions
Development Objective: Contribution au renforcement de la stabilité en Haïti	Situation de la sécurité en Haïti	Rapport de la MINUSTAH sur l'évolution du contexte sécuritaire	Consolidation des efforts fournis par les autorités nationales et la communauté internationale en vue d'assurer la stabilité et la sécurité dans le pays
Immediate Objectives: Renforcement des conditions de sécurité de la prison de Port-au-Prince	Niveau de la sécurité de la prison; nombre d'incidents de sécurité, nombre d'évasions Incidence sur le taux d'évasion ;	Rapports sur la situation de la prison de Port-au-Prince	Construction d'une nouvelle prison pour désengorger la prison civile de Port-au-Prince
OUTPUTS: 1. Construction du mur	Érection d'un mur de	- Rapport sur	

<p>d'enceinte de la prison de Port-au-Prince</p> <p>2. Mise en place d'un système de vidéosurveillance</p>	<p>400 mètres de long, 650 cm de hauteur</p> <p>L'existence d'un système de vidéosurveillance avec des caméras de contrôles et un poste central de surveillance</p>	<p>l'avancement et sur la certification des travaux de construction ;</p> <p>- Cérémonie d'inauguration du mur</p> <p>- Rapport de l'installation du système</p>	<p>Instabilité, Regain d'insécurité dans le pays</p> <p>Manque de fonds de la part du MSJP</p> <p>Détérioration des conditions de détention avec notamment augmentation de la population carcérale</p>
<p><b>ACTIVITIES:</b></p> <p><b>1 Construction du mur d'enceinte de la prison de Port-au-Prince</b></p> <p>1.1 Recrutement d'un assistant technique pour le suivi des travaux</p> <p>1.2 Élaboration d'un cahier de charges technique et financier pour la construction du mur ;</p> <p>1.3 Publication de l'appel d'offre :</p> <p>1.4 Sélection des offres :</p> <p>1.5 Suivi des travaux ;</p> <p>1.6 Réception des travaux</p> <p><b>2. Installation d'un système de vidéosurveillance</b></p> <p>2.1 Élaboration des spécifications techniques,</p> <p>2.2 Lancement des appels d'offres;</p> <p>2.3 Sélection des propositions</p> <p>2.4 Signature du</p>	<p><b>INPUTS:</b></p> <p>Construction du mur 812 500 USD</p> <p>Installation du système de vidéosurveillance 275 605 USD</p>	<p>Financial report</p> <p>Financial report</p>	<p>- Émeutes ou évasions massives pouvant survenir dans la prison durant la phase de mise en œuvre du projet</p> <p>- Augmentation du nombre de prisonniers qui augmente le niveau de tensions</p> <p>- Augmentation de la dangerosité du profil des détenus</p> <p>- Événements politiques qui pèsent sur la stabilité du pays</p>

<p><b>contrat de prestation de service</b></p> <p><b>2.5 Formation du personnel devant utiliser le système</b></p> <p><b>2.6 Suivi des travaux d'installation du système</b></p> <p><b>2.5 Réception des travaux</b></p> <p><b>3- Suivi et évaluation :</b></p> <p><b>3.1 Mise en place du comité de suivi du projet;</b></p> <p><b>3.2 Organisation des réunions du comité;</b></p> <p><b>3.3 Visite de terrain pour l'inspection des travaux</b></p> <p><b>3.4 Rédaction du rapport final ;</b></p> <p><i>Tasks to be done to produce the outputs</i></p>			
---	--	--	--

Budget

Category	Item	Number of Items	Unit Cost	Donor	Total Cost
1. Personnel (staff and consultants)	Un consultant national 4 mois expert en construction	1	10 000	PBF	10 000
	Un consultant national 4 mois expert en système vidéo;	1	10 000	PBF	10 000
2. Contracts (commercial, grants, professional services)	Elaboration du cahier des charges	1	70 000	Gov	70 000
	Construction du mur;	1	605 000	PBF	605 000
	Installation du système vidéo	1	57 000	PBF	57 000
3. Training	Formation des gardes pénitenciers pour l'utilisation du système de vidéosurveillance (location de salle, transport, DSA, matériel didactique...)	1	30 000	Other	30 000
4. Transport					
5. Supplies and commodities			71 500	Other	71 500
6. Equipment	1 Réseau de vidéo surveillance	1	113 338	PBF (62000) Other (51 338)	113338
7. Travel					
8. Miscellaneous			50 000 (imprevu)	Other	50 000
9. Agency Management Support**			7%	PBF 56 000 Other 15 267	71 267
<b>Total</b>					<b>1 088 105</b>

20,000

732,000

Management Arrangements

800,000

Le projet sera mis en œuvre par les services de la DAP qui seront chargés du suivi des activités, en partenariat étroit avec le PNUD à travers le Conseiller technique Prisons du projet « Renforcement

de l'Etat de droit » qui assurera également le suivi de la mise en œuvre. Ils seront chargés des procédures pour le recrutement des consultants et des entreprises chargées de la construction du mur et de l'installation du système de vidéosurveillance. Les experts de la MINUSTAH, qui ont contribué à l'élaboration de la première proposition technique pour la construction du mur (voir annexe), seront également invités à cet exercice. A cet effet, la DAP et le Conseiller Technique PNUD seront comptables de l'atteinte des résultats prévus dans le cadre du présent projet.

Afin d'assurer un contrôle de la bonne exécution du projet et d'en permettre l'appropriation par les partenaires nationaux, il sera créé un Comité de suivi composé de représentants de la DAP, du PNUD, des bailleurs de fonds qui pourront contribuer au projet, des experts chargés du contrôle technique des travaux, ou des experts de la MINUSTAH. Le comité de suivi devra entre autres :

- Élaborer un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre du projet ;
- Apprécier les résultats obtenus et les risques et contraintes liés à l'exécution du projet ;
- Approuver les cahiers de charges et les travaux réalisés ;

Du fait des délais réduits (6 mois) pour l'exécution du projet, le comité se réunira dès le démarrage des activités, et autant de fois que nécessaire durant le projet. Il se réunira également à la fin du projet pour examiner le rapport final. Le Conseiller Technique Prisons du PNUD sera chargé d'élaborer le rapport des réunions ainsi que le rapport final qui devra prendre en compte les commentaires de l'ensemble des participants.

La mise en œuvre des décisions du comité de suivi sera du ressort du PNUD, et se fera en conformité avec les politiques, règlements, et règles et procédures de l'Organisation de même que le recrutement de l'expertise et l'acquisition des biens et services.

Un partenariat sera développé avec les autres intervenants dans le renforcement du système pénitentiaire, notamment la MINUSTAH, afin de s'assurer de la synergie de leurs différentes interventions.

#### **Monitoring and evaluation**

Le CT Prisons du PNUD, ainsi que les services de la DAP, seront chargés du suivi et de l'évaluation du projet.

Du fait de la nature de son financement « Peace Building Funds », le présent projet a une durée qui ne peut excéder la date du 31 juillet 2008. Afin de garantir son succès, le suivi et l'évaluation dans une perspective de résultats seront de rigueur dans sa mise en œuvre. Plus particulièrement, le suivi du projet se fera sur la base d'une application rigoureuse du plan de travail et de la supervision des travaux à effectuer afin de s'assurer du respect des délais prévus. Les services logistiques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) seront associés au suivi et à l'évaluation des travaux. (Du fait de la spécificité des activités une assistance technique pourrait être requise afin d'assurer le suivi technique des constructions...)

L'évaluation portera sur l'impact des améliorations en terme de sécurité à la prison civile de Fort-au-Prince notamment pour ce qui concerne les évasions ou tentatives d'évasions et émeutes. Elle pourra se baser sur les rapports périodiques faisant état de la situation de la prison. Elle pourra également reposer sur des enquêtes rapides auprès des agents pénitenciers et des populations environnantes de la prison sur leurs sentiments de sécurité par rapport à la proximité de la prison.

Un rapport à mi-parcours sera élaboré afin de rendre compte de l'état d'avancement du projet et de procéder à d'éventuels ajustements. De même, à la fin du projet, un rapport d'évaluation finale sera effectué

#### **Analysis of risks and assumptions**

**1- L'insécurité liée à l'état de la prison :**

La précarité des conditions de détention peut entraîner une évasion massive avant et pendant les travaux, à l'instar des événements de 2004. Pour éviter cela il faudra renforcer les mesures de sécurité pendant l'exécution des travaux.

**2- Le délai dans l'exécution des travaux :**

Du fait de la nature du financement, les travaux devront être réalisés dans un délai de 6 mois. Pour cela il faudra élaborer un cahier de charges bien défini et effectuer un suivi serré des travaux. Au besoin, il faudra recourir à une assistance technique pour appuyer ces tâches.

**3- L'insuffisance des fonds :**

Elle peut constituer un risque, même s'il est prévu une contribution de la partie nationale. Il semble cependant que des fonds additionnels pourront être mobilisés auprès d'autres partenaires.

**PROJECT SUMMARY PART ONE**

<b>Recipient UN Org:</b>	UNDP
<b>National Authority:</b>	Gouvernement d'Haïti
<b>Project Number:</b>	PBF/
<b>Title:</b>	Renforcement de la sécurité à la prison civile de Port-au-Prince
<b>Location:</b>	Port-au-Prince Haïti
<b>Project Cost:</b>	1 088 105 USD
<b>Duration:</b>	6 mois
<b>SC Approval Date:</b>	<b>Start:</b> <b>Completion:</b>
<b>Project Description:</b>	Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de détention des détenus et de sécurité de la prison de Port-au-Prince afin de réduire les risques d'évasions massives qui pourraient mettre en cause le processus de stabilisation en cours dans le pays
<b>Development Goal:</b>	Renforcement de la paix et la stabilité en Haïti
<b>Immediate Objective:</b>	Renforcement de la sécurité de la prison de Port-au-Prince
<b>Outputs/Key Activities:</b>	Les conditions de sécurité et de détention de la prison civile de Port-au-Prince sont améliorées par la construction du mur d'enceinte de la prison et l'installation d'un système de vidéosurveillance
<b>Procurement:</b>	



**UNITED NATIONS STABILIZATION MISSION IN HAITI**

**PROJECT DOCUMENT**

**FOR THE  
REHABILITATION/REPAIR OF THE PERIMETER FENCE WALL  
AT THE  
PENITENTIARY OF PORT AU PRINCE, HAITI**

Prepared by:

**ISS/ENGINEERING SECTION**

***(PLANNING & Reporting Unit)***

**Port au Prince, Haiti  
December 2007**

***SUMMARY, SCOPE OF WORKS  
AND BILL OF QUANTITIES***

**FOR THE**

**REHABILITATION / REPAIR OF THE PERIMETER FENCE WALL  
(PENITENTIARY OF PORT AU PRINCE, HAITI)**



## **MINUSTAH**

Port au Prince / Haïti

### **ISS/ENGINEERING PROJECT DOCUMENT FOR THE REHABILITATION / REPAIR OF THE PERIMETER FENCE WALL (PENITENTIARY OF PORT AU PRINCE, HAITI)**

#### **1.0 GENERAL**

- 1.1 The Corrections Unit within the office of the Principal Deputy to the Special Representative of the Secretary General (PDSRSG) within the United Nations Stabilization Mission in Haiti / Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) in collaboration with the Haitian Prison authority - DAP (Département Administratif Pénitentiaire) intends to rehabilitate/reinforce an existing fence wall at the Prison in Port au Prince.
- 1.2 The Engineering Section (ES) within the Integrated Support Services (ISS) of the United Nations Stabilisation Mission in Haiti (MINUSTAH) produced and submitted a proposal on the aforementioned. On December 11, 2007, a meeting, requested (by the local prison authorities) and arranged (by the MINUSTAH Correction Unit) with the intention of modifying the previously submitted proposal was held.
- 1.3 Prior to that, a RECCE was also carried out the MINUSTAH Force Engineer Military Section and a comprehensive report submitted to the authorities for consideration. The fence wall (approximately 630cm high x 400meters long) was constructed using river/mountain stones bounded with cement mortar mix. The existing condition of the wall is extremely deplorable and needs to be URGENTLY remedied.
- 1.4 From the international airport in Port au Prince, the site is approximately 11km via the boulevard Toussaint Louverture - AKA airport road. It is located in the heart of the City and bounded by Rue champ mars, rue de l'enterrement and rue du centre. The prison is also annexed by primary and secondary school called the College Bird. The fence runs alone all of the aforementioned streets and the section bordering the school as well.
- 1.5 This scope of works provides for the FULL assessment of the Port au Prince Prison by each Bidder, submission of bids at the specified date and time, procuring, transporting and fitting of ALL materials as specified herein.

- 1.6 All prices quoted by the bidder MUST include the VAT, Labour, Profit and overhead and custom charges where applicable. All works shall be done through the direction and satisfaction of the Project Manager or his designated Proxy.

**1.7 SPECIAL SITE NOTES**

PRIOR TO THE IMPLEMENTATION OF THE PROJECT, A SAMPLE OF MATERIAL TO BE USED BY THE IMPLEMENTING PARTNER "THE CONTRACTOR" DURING THE COURSE OF THE ENTIRE PROJECT MUST BE PROVIDED, SEEN AND APPROVED BY THE PROJECT MANAGER PRIOR TO ITS INSTILLATION.

WITHOUT SUCH APPROVAL, THAT MATERIAL MIGHT BE CONDAMMED AND A REQUEST FOR THE APPROPRAITE KIND AND/OR QUALITY WILL BE MADE. SUCH REQUEST WILL BE AT THE CONTRACTOR EXPENCE.

DUE TO THE NUTURE OF THE AREA (A PRISON) WHERE WORKS ARE EXPECTED TO BE CARRIED OUT, THE CONTRACTOR WILL BE CLOSELY MONITORED AND CHECKED RADMOLY. THE CONTRACTOR IS REQUIRED TO AHERED TO THAT AND OTHER RULES AND REGULATIONS SET BY THE AUTHORITIES.

**2. SCOPE OF WORKS**

- 2.1 This scope of works provides an overview of the task at hand and also outlines the sequence of works envisaged by the MINUSTAH Engineering Section (ISS/ES) to the Contractor, before, during and after the entire project.
- 2.2 The Contractor may be allowed to suggest a different/similar item(s) or method and means of implementation other then those listed herein, but with an expressed written approval from the Project Manager or his/ner designated Proxy.
- 2.3 This scope of works provides for the FULL assessment of the entire site by the Bidder, submission of bids at the specified date and time, procouring, transporting and fitting of ALL materials and workmanship specified.
- 2.4 This Scope of Works shall be read in conjunction with the Bill of Quantities, Condition of Contract, Drawings, Instruction to bidders and "on-site" instructions from the Project Manager.
- 2.5 Works to undertaken shall include but not limited to the following:
- ✓ Allow for a general visit to the site to acquaint yourself to the condition of the wall, environment, accessibility and nature of works required.

- ✓ Prepare the area (where works are required) in line with the bill of quantities prior to the deployment of bulk materials, equipment and manpower.
- ✓ Supply materials and construct scaffolds (including cat walks) along the perimeter in a back-to-back, triple panel manner for ease of access.
- ✓ Scrap existing damaged portion of the wall using chisel, hammer, steel brush etc with a proper control of dust and rubbish produced during the course of the project.
- ✓ Supply materials (reinforced steel bars, tie wires, etc) and fabricate reinforced slab mesh and place on both faces of the wall to the satisfaction of the Project manager or his proxy.
- ✓ Supply materials (reinforced steel bars, tie wires, etc) and fabricate steel column frames and intermediate support "built-in beams" for the fence wall as required.
- ✓ Supply materials (ready mix concrete) and cast columns and slab on both faces of the fence wall – but first the internal section and later the external, to the satisfaction of the Project manager or his proxy.
- ✓ Allow for the creation of a temporary fencing to avoid intrusion around the areas of concentration during the implementation of the project.
- ✓ Repair/reinforce existing catwalk and rails (where require) to the satisfaction of the Project manager or his proxy.
- ✓ Allow for the removal of all rubbish created on the site during the course of the project to the satisfaction of the Project manager.

## 2.6 SPECIAL CONCRETE NOTES

- 2.6.1 The maximum concrete compressive strength at 28 days shall be 30MPa
- 2.6.2 The maximum water – cement ratio by weight shall not exceed 0.50.
- 2.6.3 The following minimum concrete cover shall be provided for reinforcement;
- i) concrete cast directly against earth – 75mm clear
  - ii) formed concrete exposed to earth or weather – 40mm clear
  - iii) concrete not exposed to weather or in contact with ground
    - > slab and wall – 30mm clear
    - > beam and column – 30mm clear
- 2.6.4 Curing of all concrete shall be achieved by keeping the surfaces continuously wet for a period of 7-days using polythene sheet, geo-textile or similarly approved material.
- 2.6.5 All reinforcement shall be free of grease, impurities and bent cold. Welding of reinforcement bars will in no way be allowed.

2.6.6 Splices shall be made only in position shown on the drawings or otherwise instructed by the Project manager or his/her Proxy.

2.7 THE CONTRACTOR WILL BE REQUIRED PLAN ACCORDINGLY AND CARRY OUT THE REQUIRED PROJECT OUTLINED ABOVE WITHOUT ANY MAJOR INTERRUPTION OR HIDERANCE TO THE DAY-TO-DAY OPERATIONS OF THE PANITENTIARY OF PORT AU PRINCE.

(

(